

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHÔNE

Publié le 20 décembre 2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-85 Délibération relative à la présentation des rapports annuels de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle sur l'assainissement pour l'année 2023

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a présenté lors de son conseil communautaire du 26 septembre 2024 les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023.

Le maillage du réseau des stations d'épuration est performant, mais nécessite un entretien régulier.

La station d'épuration du Buvet est gérée en Délégation de Service Public (DSP) par Suez et arrive à échéance fin 2023. La fin des travaux de réhabilitation d'une conduite vétuste s'est terminée incluant 461 mètres linéaires.

La station d'épuration de Pilherbe est exploitée par Véolia jusqu'au 30 septembre 2026.

La station d'épuration de Lévy et Morillon est géré par la CCPA depuis le 1^{er} janvier 2022.

Pour rappel, une campagne de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif a eu lieu en 2022 sur la commune. Il existe 124 foyers en assainissement non collectif, dont 2 ayant fait l'objet d'un premier contrôle en 2023.

Un travail sur l'harmonisation du prix de l'eau sera à l'étude en 2024, qui vise à facturer uniquement la part proportionnelle des mètres cubes consommés, pour simplifier la grille tarifaire. Une augmentation est à prévoir, pour prendre en compte les investissements liés aux stations d'épuration.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles D224-1 à D2224-5,

VU les deux rapports annuels de la CCPA sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif pour l'année 2023 présentés au Conseil Communautaire du 26 septembre 2024,
VU le rapport annuel de la CCPA sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2023 présenté au Conseil Communautaire du 26 septembre 2024,

CONSIDERANT que ces rapports produits par la CCPA doivent être présentés dans les douze mois suivants au sein des conseils municipaux,
CONSIDERANT la nécessaire information du public,

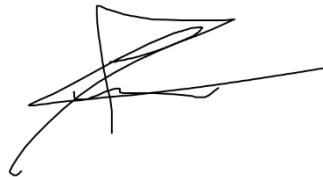
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation des deux rapports annuels de l'assainissement collectif de la CCPA pour l'année 2023 ;
- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport annuel de l'assainissement non collectif (SPANC) de la CCPA pour l'année 2023.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène BATALLA, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE LAURIAUX-SUR-ARRE' and '1977'.

Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

A blue ink signature of Léo MOLINIE, consisting of several fluid, overlapping strokes.